

Règlement du tirage au sort du challenge Tous Solidaires

Organisateur :

Le présent tirage au sort est organisé par Coiffure Vitalité (ci-après dénommé "l'Organisateur") dont les coordonnées sont les suivantes :

Coiffure Vitalité, Association Loi du 1^{er} juillet 1901, 139 Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Objectif du Tirage au Sort :

1. Ce tirage au sort a pour objectif de récompenser les personnes ayant fait un don à l'Institut Curie au travers de la plate-forme spécialement conçue à cet effet. Toute personne désireuse de participer au tirage au sort sans verser de don à l'Institut Curie a la possibilité de le faire en envoyant le message : « je participe au tirage au sort lors à la Semaine Solidaire de l'opération Boucles Roses » à l'adresse mail suivante : contact@bouclesroses.fr ou par courrier sur papier libre mentionnant votre nom, prénom, mail, téléphone à adresser à l'adresse suivante : Coiffure Vitalité, Association Loi du 1^{er} juillet 1901, 139 Boulevard Haussmann 75008 Paris. Ce message doit parvenir à l'Organisateur entre 14 octobre 2024 minuit et le 20 octobre 2024 minuit. Tout message parvenant après la date de clôture sera considéré comme nul et ne pourra faire l'objet du tirage au sort.

Éligibilité :

1. Le tirage au sort est ouvert à toute personne résidant légalement en France âgé de 18 ans et plus.
2. Les employés, les représentants légaux, les agents ou les membres de la famille directe de l'Organisateur ne sont pas éligibles pour participer au tirage au sort.

Durée de l'opération et tirage au sort : l'opération débutera le 14 octobre 2024 à minuit et se terminera le 20 octobre 2024 à minuit.

Le tirage au sort sera effectué le 22 octobre 2024 à 10h.

Toute participation reçue après la date de clôture ne sera pas prise en compte.

Processus de Participation :

2. Le tirage au sort organisé par Coiffure Vitalité est ouvert à toute personne résidant légalement en France et remplissant les critères suivants : être âgé de 18 ans, avoir fait un don à l'Institut Curie au travers de la plate-forme spécialement dédié pour l'opération Boucles Roses.
3. Possibilité de participer au tirage au sort sans faire de don en envoyant le message : « je participe au tirage au sort lors à la Semaine Solidaire de l'opération Boucles Roses » à l'adresse mail suivante : contact@bouclesroses.fr ou par courrier sur papier libre mentionnant votre nom, prénom, mail, téléphone à adresser à l'adresse suivante : Coiffure Vitalité, Association Loi du 1^{er} juillet 1901, 139 Boulevard Haussmann 75008 Paris.
4. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule inscription pour le tirage au sort. Les inscriptions multiples seront automatiquement disqualifiées.

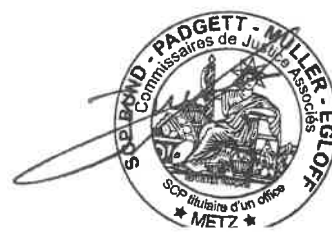
Description du Lot :

Les lots à gagner sont les suivants : 5 box Bien-être en duo d'une valeur de 49,90€TTC

Ces lots sont financés par Coiffure Vitalité.

Processus de Sélection

1. Les 5 gagnants seront sélectionnés de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations éligibles.
2. Le tirage au sort sera effectué à l'aide d'un logiciel de génération de nombres aléatoires : <https://www.tirokdo.com>
3. Le tirage au sort sera supervisé par un représentant de Coiffure Vitalité



Annnonce des Gagnants :

1. Les 5 gagnants seront contactés par e-mail dans un délai de 7 jours suivant la date du tirage au sort.
2. Si les gagnants ne répondent pas dans un délai de 5 jours après avoir été contacté, un nouveau tirage au sort sera effectué pour sélectionner un autre gagnant.

Conditions Générales :

1. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation qui ne respecte pas les termes et conditions du tirage au sort.
2. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de problème technique, de perte ou de retard de toute participation ou de toute communication liée au tirage au sort.

En participant au tirage au sort, les participants acceptent d'être liés par les termes et conditions du présent règlement.

Confidentialité des Données :

1. Les données personnelles collectées dans le cadre du tirage au sort seront utilisées uniquement dans le but de gérer le tirage au sort et de contacter les gagnants. Elles seront conservées durant 1 mois après la remise des lots, puis supprimées.
2. Les données personnelles des participants seront traitées conformément aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données.

Recours Juridiques : Le présent règlement est régi par les lois en vigueur en France. Tout litige découlant du tirage au sort sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le 10 juin 2024.

Coiffure Vitalité



Règlement du tirage au sort pour l'inscription des apprentis

Organisateur :

Le présent tirage au sort est organisé par Coiffure Vitalité (ci-après dénommé "l'Organisateur") dont les coordonnées sont les suivantes :

Coiffure Vitalité, Association Loi du 1^{er} juillet 1901, 139 Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Objectif du Tirage au Sort :

1. Ce tirage au sort a pour objectif de récompenser les apprentis coiffeurs inscrits sur le site bouclesroses.fr au travers de la plate-forme spécialement conçue à cet effet.

Éligibilité :

1. Le tirage au sort est ouvert à tous les apprentis coiffeurs résidant légalement en France.
2. Les employés, les représentants légaux, les agents ou les membres de la famille directe de l'Organisateur ne sont pas éligibles pour participer au tirage au sort.

Durée de l'opération et tirage au sort : l'opération débutera le 1^{er} septembre 2024 à minuit et se terminera le 31 octobre 2024 à minuit.

Le tirage au sort sera effectué le 5 novembre 2024 à 10h.

Toute participation reçue après la date de clôture ne sera pas prise en compte.

Processus de Participation :

1. Le tirage au sort organisé par Coiffure Vitalité est ouvert à tous les apprentis coiffeurs résidant légalement en France et remplissant les critères suivants : être inscrit sur le site bouclesroses.fr dans la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024.
2. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule inscription pour le tirage au sort. Les inscriptions multiples seront automatiquement disqualifiées.

Description du Lot :

Les lots à gagner sont les suivants : 5 outils GHD (sèche-cheveux d'une valeur de 209€TTC ou lisseur d'une valeur de 299€TTC)

Ces lots sont offerts par GHD.

Processus de Sélection

1. Les 5 gagnants seront sélectionnés de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations éligibles.
2. Le tirage au sort sera effectué à l'aide d'un logiciel de génération de nombres aléatoires : <https://www.tirokdo.com>
3. Le tirage au sort sera supervisé par un représentant de Coiffure Vitalité

Annonce des Gagnants :

1. Les 5 gagnants seront contactés par e-mail dans un délai de 7 jours suivant la date du tirage au sort.
2. Si les gagnants ne répondent pas dans un délai de 5 jours après avoir été contacté, un nouveau tirage au sort sera effectué pour sélectionner un autre gagnant.



Conditions Générales :

1. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation qui ne respecte pas les termes et conditions du tirage au sort.
2. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de problème technique, de perte ou de retard de toute participation ou de toute communication liée au tirage au sort.

En participant au tirage au sort, les participants acceptent d'être liés par les termes et conditions du présent règlement.

Confidentialité des Données :

1. Les données personnelles collectées dans le cadre du tirage au sort seront utilisées uniquement dans le but de gérer le tirage au sort et de contacter les gagnants. Elles seront conservées durant 1 mois après la remise des lots, puis supprimées.
2. Les données personnelles des participants seront traitées conformément aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données.

Recours Juridiques : Le présent règlement est régi par les lois en vigueur en France. Tout litige découlant du tirage au sort sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le 21 août 2024.

Coiffure Vitalité

